

COMMUNE D'EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES

**Nombre de membres en
exercice** : 11**Séance du vendredi 09 juin 2023 à 20 h 30****Présents** : 9

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin, à vingt heures trente, l'Assemblée régulièrement convoquée le 02 juin 2023, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Didier CARDENOUX.

Votants : 10**Sont présents** : Didier CARDENOUX, Pierre MOINS, Eliane GOY, Lucien ANDRAUD, Catherine AUGUIN, Danielle HUGUET, Laurent MARION, Véronique PISSAVY, Gérard VERDIER.**Représentée** : Méloé TRONCHE-FAUCHER (pouvoir à Danielle HUGUET).**Absent** : Denis CHAUVET.**Secrétaire de séance** : Eliane GOY.

Objet : ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE SES SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS (DEL 2023 60)

Le Conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville, le 09 juin 2023 à 20 heures 30,

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

1° - Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Madame Danielle HUGUET, Monsieur Lucien ANDRAUD, Monsieur Laurent MARION et Madame Catherine AUGUIN.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué du Conseil municipal de ses suppléant en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

2° - ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ :

Les candidatures enregistrées : Monsieur Didier CARDENOUX

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

| | |
|------------------------------|----|
| - nombre de bulletins : | 10 |
| - bulletins blancs ou nuls : | 00 |
| - suffrages exprimés : | 10 |
| - majorité absolue : | 06 |

A obtenu :

- Monsieur Didier CARDENOUX ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

3° - ÉLECTION DES SUPPLÉANTS :

Les candidatures enregistrées :

Monsieur Pierre MOINS, Madame Eliane GOY et Monsieur Lucien ANDRAUD.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 00
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 06

- Monsieur Pierre MOINS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales,

- Madame Eliane GOY ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales,

- Monsieur Lucien ANDRAUD ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

La secrétaire de séance, **E. GOY**



Le Maire, **D. CARDENOUX**

